

RÈGLEMENT du FESTIVAL

Règlement de la 2^e édition du Festival Ciné Lumière de Stains

Organisé par l'association Les Chapeaux de Paille

Lieu : Espace Paul Éluard, place Marcel Pointet, 93240 Stains

Dates : Automne 2025 (dates exactes communiquées ultérieurement)

Article 1 – Objectif du Festival

Le Festival Ciné Lumière a pour vocation de promouvoir l'art du court-métrage en offrant une plateforme aux cinéastes émergents et établis pour présenter leurs œuvres, rencontrer un public passionné et échanger avec des professionnels du cinéma.

Article 2 – Catégorie

La deuxième édition n'accepte qu'une seule catégorie : Fiction.

Article 3 – Conditions d'éligibilité

1. Durée : Minimum 5 min et 20 minutes maximum (générique inclus).
2. Date de production : postérieure au 1^{er} janvier 2023.
3. Format : fiction, tous genres confondus.
4. Langue : films en langue française.

Article 4 – Processus de sélection

1. Les soumissions se font exclusivement via la plateforme FilmFest.
2. Les délais de dépôt sont indiqués en ligne et doivent être strictement respectés.
3. Un comité de sélection interne visionnera l'ensemble des films et établira la sélection officielle.
4. Les décisions du comité sont définitives et sans appel.

Article 5 – Projection

1. Les films retenus seront projetés à l'Espace Paul Éluard.
2. Les horaires et la date précise de projection seront communiqués aux réalisateurs avant l'événement.
3. Chaque projection pourra être suivie d'un échange entre le réalisateur et le public.

Article 6 – Prix et récompenses

Le jury, composé de professionnels du cinéma et de personnalités culturelles, décernera :

- Prix de la meilleur d'interprétation masculine et féminine
- Prix du Jury
- Prix du Public
- Prix du meilleur scénario

Les prix pourront prendre la forme de trophées, de dotations financières ou de services offerts par les partenaires du festival.

Article 7 – Droits d'auteur et autorisations

1. Chaque participant garantit être détenteur des droits d'exploitation (images, musique, etc.) et des autorisations de diffusion (droit à l'image).
2. L'association Les Chapeaux de Paille ne pourra être tenue pour responsable en cas de litige lié aux droits.
3. Les films sélectionnés pourront être utilisés, après accord, pour la promotion du festival (extraits, bande-annonce, visuels).

Article 8 – Soumissions

1. Les réalisateurs doivent remplir le formulaire en ligne, joindre leur film au format accepté (MP4, MOV, DCP...) .
2. Aucun dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pris en compte.
3. Un réalisateur peut soumettre au maximum deux films.

Article 9 – Promotion

En participant, les cinéastes autorisent le festival à utiliser des extraits, images fixes et synopsis de leur film sur les supports de communication (site web, réseaux sociaux, affiches, programmes papier).

Article 10 – Acceptation du règlement

La simple soumission d'un film implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de le modifier à tout moment ; les mises à jour seront publiées en ligne.

Article 11 – Contacts

Pour toute question ou information complémentaire :

- Email : festivalcinelumiere@gmail.com
- Adresse postale : Les Chapeaux de Paille, 6 Avenue Jules Guesde, 93240 Stains

Nous vous recommandons de consulter régulièrement le site web et les réseaux sociaux du Festival Ciné Lumière de Stains pour les dernières informations et mises à jour.